



Saint  
Gravé

## CANDIDAT LOGEMENT FORMULAIRE D'INFORMATIONS LOCATAIRE

### 1. Identité du candidat

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Date et lieu de naissance : \_\_\_\_\_

Nationalité : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Email : \_\_\_\_\_

### 2. Situation actuelle

Adresse actuelle : \_\_\_\_\_

Statut :

- Locataire
- Hébergé
- Propriétaire
- Autre : \_\_\_\_\_

### 3. Situation professionnelle

Profession : \_\_\_\_\_

Employeur / entreprise : \_\_\_\_\_

Type de contrat : CDI / CDD / Intérim / Indépendant / Étudiant

Date d'embauche : \_\_\_\_\_

Adresse employeur : \_\_\_\_\_

#### 4. Ressources mensuelles

Salaire net mensuel : \_\_\_\_\_ €

Prestations sociales (CAF, AAH, RSA...) : \_\_\_\_\_ €

Pension / retraite : \_\_\_\_\_ €

Autres revenus : \_\_\_\_\_ €

#### 5. Composition du foyer

Nombre d'occupants : \_\_\_\_\_

Nombre d'enfants : \_\_\_\_\_

#### 6. Garant (si nécessaire)

Nom / prénom : \_\_\_\_\_

Lien avec le locataire : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Email : \_\_\_\_\_

#### 7. Informations complémentaires

Souhaitez-vous bénéficier d'aides au logement ? Oui / Non

Animaux domestiques : Oui / Non

Nombre de véhicule à stationner : \_\_\_\_\_

Observations : \_\_\_\_\_

# LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

## 1. Justificatif d'identité

1 Pièce d'identité en cours de validité parmi :

- carte nationale d'identité
- passeport
- permis de conduire
- titre de séjour

## 2. Justificatif de domicile

Un document parmi :

- Quittance de loyer
- Facture d'électricité / eau / gaz / internet
- Attestation d'hébergement + pièce d'identité de l'hébergeur
- Attestation d'élection de domicile

## 3. Justificatif de situation professionnelle

Un document parmi :

- Contrat de travail
- Attestation employeur (moins de 30 jours)
- Extrait Kbis (indépendant)
- Certificat de scolarité (étudiant)

## 4. Justificatifs de ressources

- 3 derniers bulletins de salaire
- Dernier avis d'imposition
- Pension / retraite
- Bilan comptable (si indépendants)

## **NOTE D'INFORMATION À DESTINATION DES CANDIDATS LOCATAIRES**

La présente note a pour objectif d'informer les candidats sur leurs **droits, obligations**, et sur les **règles applicables** à toute location d'un logement communal. Elle accompagne le dossier de candidature et doit être lue attentivement avant le dépôt du dossier.

### **1. Conditions générales de location**

Les logements communaux sont loués conformément à la **loi du 6 juillet 1989**, qui encadre les rapports entre bailleurs et locataires. Le logement doit être utilisé **exclusivement comme résidence principale**.

### **2. Examen des candidatures**

Les candidatures sont étudiées selon plusieurs critères objectifs :

- stabilité et niveau des **ressources**
- **situation professionnelle**
- **composition du foyer**
- capacité à assurer le paiement du loyer et des charges
- cohérence entre le logement et la taille du foyer

Aucune discrimination n'est pratiquée, conformément à la loi.

### **3. Documents à fournir**

Le dossier doit contenir uniquement les documents autorisés par la réglementation.

Les documents interdits (relevés bancaires, carte vitale, casier judiciaire, etc.) ne seront jamais demandés.

### **4. Dans quels cas un garant est demandé ?**

Un **garant (caution solidaire)** peut être demandé lorsque la situation financière ou professionnelle du candidat ne permet pas de garantir suffisamment le paiement du loyer.

Un garant peut être exigé dans les cas suivants :

- **Revenus insuffisants** pour couvrir le loyer et les charges (revenus inférieurs à 2,5 fois le loyer)
- **Contrat de travail précaire** : CDD, intérim, période d'essai
- **Revenus irréguliers** : indépendants, intermittents
- **Jeunes actifs, étudiants, apprentis**
- **Absence d'historique locatif**
- **Dépendance à des aides sociales**

Un garant n'est **pas exigé** si le candidat bénéficie de la **garantie Visale**.

## ✦ 5. Engagements du locataire

En entrant dans les lieux, le locataire s'engage à :

- payer le **loyer** et les **charges** aux dates prévues
- souscrire une **assurance habitation obligatoire**
- entretenir le logement et effectuer les **réparations locatives**
- respecter la tranquillité du voisinage
- ne pas transformer le logement sans accord écrit du bailleur

## ✦ 6. Engagements du bailleur

La mairie s'engage à :

- fournir un logement **décent**
- assurer la **jouissance paisible** du logement
- réaliser les **réparations à sa charge**
- remettre tous les **diagnostics obligatoires**

## ✦ 7. Préavis et congé

**Préavis du locataire**

- **3 mois** en règle générale
- **1 mois** dans les cas prévus par la loi (zone tendue, mutation, perte d'emploi, raisons de santé, etc.)

**Préavis du bailleur**

- Possible uniquement à l'échéance du bail
- Préavis de **6 mois**
- Motifs légaux uniquement : reprise, vente, motif légitime et sérieux

## ✦ 8. Traitement des données

Les informations fournies dans le dossier sont utilisées uniquement pour l'étude de la candidature. Elles ne sont jamais transmises à des tiers.

## ✦ 9. Contact

Pour toute question : **Mairie de Saint-Gravé** 16 Route de Rochefort-en-Terre – 56220 Saint-Gravé

Email : [dgs@saint-grave.fr](mailto:dgs@saint-grave.fr)